



Championnat de France Match Racing Féminin 2017 Association Match Racing Antibes

AVIS DE COURSE



1. ORGANISATEUR

L'autorité organisatrice (AO) sera l'Association Match Racing Antibes en accord avec la Fédération Française de Voile.

Association Match Racing Antibes (AMRA)
Pôle Voile
CREPS Sud-est-Antibes
Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX
Tel : 06 10 87 71 41 (Yoann PERONNEAU)
E-mail : contact@matchraceantibes.fr
Site Internet : <http://www.matchraceantibes.fr/>

2. LIEU et DATE

L'épreuve « CHAMPIONNAT FRANCE MATCH RACING FEMININ » aura lieu à Antibes du 24 au 26 novembre 2017.

3. GRADE de L'EPREUVE

L'épreuve est proposée au **grade 3** de World Sailing. Ce grade est sous le contrôle du sous-comité des classements Match Race de World Sailing (WS pour le reste du document). L'épreuve peut être regradée, s'il y a de bonnes raisons de le faire.

4. PROGRAMME PREVISIONNEL

Le secrétariat de course sera situé à l'AMRA au CREP Antibes.

24/11/2017	14h00 13h-15h 15h30-17h30 19h00	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des Instructions de Course (IC) Entraînement groupe 1 Entraînement groupe 2 Clôture des inscriptions
25/11/2017	8h00 - 9h15 9h20 10h30 Après la dernière course 20h30	Confirmation des inscriptions, pesée des équipages et remise des Instructions de Course (IC) Premier briefing umpires / AO Premier signal d'attention Cérémonie d'ouverture Repas des équipages
26/11/2017	8h00 8h30 30mn après la dernière course	Briefing barreuses Premier signal d'attention Cérémonie de clôture

L'heure limite pour le dernier signal d'attention le 26/11/2017 est fixée approximativement à 16H30. L'heure limite définitive sera précisée lors du briefing skipper du dimanche 26 novembre.

Un repas des équipages est organisé le 25/11/2016 à 20h30 à l'APPA.

Sauf excusés par l'A O, la présence des barreuses est obligatoire aux :

- Premier briefing / Conférence de presse / Cérémonie d'ouverture
- Briefing quotidien
- Repas des équipages
- Remise des prix pour les quatre premières.

5. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- 5.1 10 barreuses maximum seront invitées pour l'épreuve, toutefois l'AO en accord avec la FFVoile se réserve le droit d'inviter des barreuses supplémentaires. Seules les barreuses invitées par la FFVoile en accord avec l'AO seront admissibles. L'attribution des places sera faite selon le règlement du Championnat de France de Match-Racing féminin disponible sur le site de la FFVoile.
- 5.2 **En modification à l'article 2 du règlement du Championnat de France de Match Racing Féminin, les barreuses souhaitant participer à ce championnat de France doivent effectuer une demande d'invitation auprès du Département Habitable de la FFVoile (habitable@ffvoile.fr) copie au AO (contact@matchracingantibes.fr), au plus tard le 3 octobre 2017.**
- 5.3 Les barreuses invitées ne devront pas quitter la barre en course, sauf en cas d'urgence.
- 5.4 Toutes les concurrentes doivent répondre aux critères d'admissibilité de WS réglementation 19.2 de WS, code d'admissibilité.
- 5.5 Chaque barreuse doit avoir son numéro d'identification WS en s'enregistrant sur le site <http://members.sailing.org/sailors/profile.php>
Les barreuses fourniront à l'AO leur « WS Sailor ID » à la confirmation des inscriptions.

6. INSCRIPTIONS

- 6.1 Les dossiers d'inscription des **barreuses invitées** devront être envoyés au plus tard 10 jours après réception de leur confirmation d'invitation par la Commission Nationale Match Racing.
- 6.2 Constitution du dossier d'inscription au Championnat de France de Match Racing Féminin :
- Formulaire d'inscription ci-joint,
 - Chèque de garantie de participation : **250 €**
 - Chèque des droits d'inscriptions : **280 €**
 - La caution matériel : **1000 €** (chèque de 800€ et 200€ en espèces)
- Les chèques des droits d'inscriptions, de garantie de participation et de caution matériel sont à libeller à l'ordre de l'AMRA.
- 6.3 Caution des dommages :
- Une caution initiale d'un montant de 1000 € devra être versée à l'inscription, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par la barreuse à chaque incident.
- Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé à la barreuse de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisée à poursuivre l'épreuve.
- Après l'épreuve, ce qui reste des cautions sera rendu dans les 10 jours.
- 6.4 **Les dossiers sont à faire parvenir à :**
Par E-mail : contact@matchraceantibes.fr

Ou

Par courrier :

Association Match Racing Antibes (AMRA)
Pôle Voile
CREPS Sud-est-Antibes
Avenue du 11 Novembre BP 47
06601 ANTIBES CEDEX

6.5 Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :

Toutes les équipières devront présenter une licence Club FFVoile valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition (licence Club FFVoile mention « compétition »),

ou

une licence Club FFVoile (mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

Une autorisation parentale pour les mineures.

Chaque équipage devra, pour participer, être à jour des droits d'inscription et de la caution.

7. REGLES

7.1 L'épreuve sera régie par :

- a) Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2017-2020 (RCV), incluant l'Annexe C.
- b) Les prescriptions de la FFVoile
- c) Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC), qui s'appliquent également aux courses d'entraînement et aux courses sponsorisées. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- d) Les règlements fédéraux dont le règlement du Championnat de France de Match-Racing Féminin 2017.

7.2 Modifications aux RCV :

- a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- b) Les RCV C8.6 et C6.3 seront modifiées dans les instructions de course.
- c) L'autorité organisatrice peut autoriser un observateur sur chaque bateau pour fournir des informations aux arbitres.

8. BATEAUX ET VOILES

- 8.1 En modification à l'article 1 du règlement du Championnat de France de Match Racing féminin l'épreuve sera courue sur des First Class 7.5.
- 8.2 Six bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 génois, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.
- 8.3 Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour et/ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.
- 8.4 Les bateaux devront être utilisés conformément aux IC et en particulier à l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon de 4mm de

diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

- 8.5 Les équipements individuels de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage) ne seront pas fournis par l'AO. En conséquence chaque membre d'équipage devra apporter cet équipement individuel de flottabilité, celui-ci devra être en bon état et conforme aux normes de la Division 240.

9. EQUIPAGE

- 9.1 L'équipage (barreuse incluse) doit être constitué de **3 à 5** membres. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un short et un tee-shirt, ne doit pas excéder **272 kg**.
- 9.2 Toute équipière inscrite devra participer à toutes les courses.
- 9.3 Quand une barreuse inscrite est dans l'incapacité de continuer à courir, le Comité de Course peut autoriser un membre d'équipage d'origine à la remplacer.
- 9.4 Quand un membre d'équipage inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le Comité de Course peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.

10. FORMAT DE L'ÉPREUVE

Le classement selon l'annexe C des RCV s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin en une ou plusieurs poules suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve.

Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

11. PARCOURS

Le parcours sera du type aller/retour, arrivée sous le vent, situé dans la baie d'Antibes.

12. PUBLICITE

Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation WS 20.4 (Code de Publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité telle que fournie par l'AO.

La publicité des concurrentes est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 du code de publicité de WS.

Les concurrentes n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (modification RCV 60.1)

13. PRIX

Le vainqueur de l'épreuve recevra le titre de CHAMPIONNE DE FRANCE de MATCH RACING FEMININ 2017.

14. MEDIA, IMAGES ET SON

L'AO se réserve le droit d'utiliser gratuitement toutes images et/ou bandes son enregistrées pendant l'épreuve.

15. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.

Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour la barreuse ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

Aucune place au port ne sera fournie.

16. DECISION DE COURIR

La décision d'une concurrente de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, la concurrente décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Propositions pour l'hébergement :

Voir la liste sur le site : <http://www.matchraceantibes.fr/pratique/>

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MATCH RACING FEMININ 2017

24-26/11/2017 ANTIBES

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom du Club représenté..... Ligue :

Coordonnées de la Barreuse :

Nom / Prénom :Courriel :

Adresse :

Tél. : Mobile

Composition de l'équipage

	Nom	Prénom	N° licence	Club	Sailor ID	Poids (réservé AO)
Barreuse						
Equipière						
Equipière						
Equipière						
Equipière						
					Total	

Poids total maximum: **272 kg**

Prix d'inscription : **280 Euros non remboursables (à payer au moment de l'inscription)**

Caution de dommages : **1000 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 1^{er} jour de l'épreuve) (800€ en chèque à l'ordre de l'AMRA et 200€ en espèces)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 46 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

<u>Entrainement Groupe 1</u>	13h	<u>Entrainement Groupe 2</u>	15h30

Signature de la barreuse :

Demande d'inscription à adresser 6 jours après la réception de la confirmation d'inscription à :

Par E-mail : contact@matchraceantibes.fr

Ou

Par courrier : Association Match Racing Antibes – Pôle Voile – CREPS Sud-est-Antibes – Avenue du 11 Novembre BP 47 – 06601 ANTIBES CEDEX